

Grenoble, le lundi 4 mars 2013



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Madame Jacqueline GAUBERT
IA-IPR Économie Gestion
Académie de Grenoble

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les professeurs d'économie
et gestion en STS SIO

S/c Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Rectorat

**Collège
des Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques
Régionaux
(CIPR)**

Réf N°0001
Affaire suivie par
Jacqueline GAUBERT
IA-IPR

Téléphone
04 76 74 70 62
Télécopie
04 76 74 70 55
Mél :

Cipr@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
BP 1065 - 38021
Grenoble cedex

Objet : Pilotage pédagogique du contrôle en cours de formation en STS Services informatiques aux organisations.

Madame, Monsieur,

L'introduction du contrôle en cours de formation dans les STS tertiaires de la spécialité « Services informatiques aux organisations », récemment renouvelée, amène l'inspection pédagogique régionale d'Économie Gestion à organiser son pilotage pour la session 2013 de la façon suivante :

1 Communication du calendrier

Les dates ou les périodes des évaluations retenues par l'équipe pédagogique seront communiquées par courrier électronique au plus tard un mois avant le début des épreuves. à l'adresse suivante : ccf.sio@ac-grenoble.fr

2 Documents ressources pour le CCF

Un ensemble de ressources est mis à disposition sur le site académique <http://ecogest.ac-grenoble.fr> à la rubrique « BTS - SIO ». Les fichiers électroniques « compte rendu d'une situation d'évaluation » et « grille de saisie des notes » sont à utiliser impérativement et à envoyer complétés à l'adresse ccf.sio@ac-grenoble.fr au plus tard **le 21 juin**.

3 Suivi des situations d'évaluation

Chaque situation d'évaluation fera ainsi l'objet, d'une part, d'un compte rendu global et d'autre part, d'une remontée anonymée des propositions de notes. Le dispositif de suivi sera complété par une réunion d'harmonisation.

Mercredi 26 juin 2013 à 13h30

Lycée Ella Fitzgerald – Saint Romain en Gal

Le professeur de l'établissement convoqué pour participer à la réunion d'harmonisation devra se munir des documents suivants :

Épreuve E4 : 1 dossier ayant obtenu la note la plus basse de la division
1 dossier représentant la note moyenne de la division
1 dossier ayant obtenu la note la plus haute de la division

Les fiches d'expression des besoins seront jointes aux grilles d'évaluation.

Épreuve E6 : même échantillon

Le professeur présent à la réunion disposera d'un état imprimé des documents transmis.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration.
Cordialement.

Jacqueline GAUBERT
IA-IPR Économie et gestion